

## AESH ET AED des contrats 3 ans et des Cdisation !

**3 ans** : c'est la durée légale du premier contrat signé par un.e AESH, mais c'est aussi la durée du contrat que doit se voir proposer obligatoirement un.e AED lors de son recrutement. Libre alors à elle ou lui d'accepter ou de refuser ce contrat 3 ans et de lui préférer un CDD d'un an mais le choix appartient bien à l'AED et non à la direction de l'établissement employeur. C'est ce que les représentants du SNETAP-FSU de la région Centre Val de Loire à la CCPR (Commission Consultative Paritaire Régionale) du 26 septembre ont demandé au SRFD de rappeler aux directions après avoir constaté que ces contrats 3 ans n'avaient pas été proposés aux AED dans tous les établissements de la région.

**CDisation** : Après 6 ans d'exercice d'un AED et lorsqu'il signe un nouveau contrat, celui-ci doit être à durée indéterminée. Pour un.e AESH, cette CDisation est de droit au terme du premier contrat, donc après 3 ans d'exercice !

**Ces droits doivent être respectés partout**, car ils sont en faveur des agent.es contractuel.les sur budget que sont les AED et AESH en CDD avant de devenir des agent.es du MASA après la signature de leur CDI ! Soyons-y toutes et tous attentifs !

## « Toutes et tous en stage ! »

Alors que le Ministère revient sur les épreuves de spécialités du bac général et technologique en Mars, il décide de recycler son idée sur le futur bac pro (pas de gaspillage). Donc un bac pro dont les épreuves seraient en mars et ensuite... **Toutes et tous en stage !**

Et oui il faut bien trouver du temps pour caser les 50 % du temps en entreprise. Mais que feront les enseignant.es. Un peu

d'accompagnement à l'insertion professionnelle ? Un peu d'accompagnement à la poursuite d'étude en BTS ? "À distance" sans doute...

Mais du stage, il y en aura aussi en seconde générale sur les dernières semaines de juin, cela occupe et permet "de découvrir l'entreprise". À n'en pas douter les élèves qui auront déjà eu du mal à trouver un stage en 3ème, se retrouveront encore "au KEBAB du coin". Et puis il y a aussi le volontariat pour le "SNU"... Voilà une grande "foire" à l'occupation dont ils ne savent pas encore comment l'organiser (conventions, suivi de stage, etc).

Et les enseignant.es pourront partir tranquilles en congé... Euh en stage de formation sur leur temps de vacances...

**Allez ! Toutes et tous en stage !**



## Késako : CSA-REA

Le Conseil Social d'Administration-Régional de l'Enseignement Agricole est une instance consultative qui remplace le CTREA et CHSCT-REA. Ce dernier devient une commission spécialisée du nouveau CSA-REA.

Il est composé du DRAAF et du SRFD, d'un.e directeur.trice et de 10 représentant.es élu.es des personnels (plus leurs 10 suppléants).

Ainsi le CSA-REA reprend les attributions de l'ancien CTREA en traitant des structures, des effectifs, des résultats aux examens, de la formation des personnels ET de toutes les attributions de l'ancien CHSCTREA avec l'amélioration des conditions de travail, l'hygiène et la sécurité...

## Carte des formations

3 ouvertures annoncées après des années de "vaches maigres".

Au LEGTA de Chartres, enfin des possibilités pour relancer l'établissement, **une section Agronomie Cultures Durables** (ancien APV) **adossée au BTS ACSE** pour renforcer son attractivité et répondre aux attentes des professionnel.les sur les nouvelles pratiques agricoles. Pour les classes entrantes, l'accueil de jeunes collégiens sur une **3ème enseignement agricole** va permettre d'ouvrir l'offre de formation en plus des 3ème "prépa métiers EN" du territoire. Le vivier de recrutement de l'établissement pourrait ainsi s'élargir.

Pour Le Chesnoy, c'est **une section bac pro CGEA adossée au bac pro agroéquipement** qui viendra compléter l'offre de formation par la voie initiale. De même qu'à Chartres, la profession est demandeuse d'avoir des compléments de formation sur la gestion d'entreprise pour répondre aux orientations de la PLOAA.



<https://regions-snetap-fsu.fr/cvdl/>

## EDITO

Tout juste sortis de notre Conseil Syndical Régional de rentrée à Tours Fondettes, nous sommes sur les rangs pour vous informer dans ce n°37 de "Vu Corrigé" sur les batailles en cours et à venir. Le sentiment qui prédomine dans cette rentrée, c'est le climat hyper anxigène. Pas un moment de répit avec les mauvaises nouvelles entre les cas de harcèlement et des fins tragiques pour de jeunes adolescent.es, le retour de l'obscurantisme avec une nouvelle fois l'assassinat d'un de nos collègues d'Arras, le conflit israélo-palestinien qui atteint des sommets dans l'horreur et tout le reste... réchauffement climatique, feux de l'été... Faut s'accrocher pour garder le moral !!!

En regard, tout ce qui va suivre va peut-être vous paraître anecdotique, mais non, se battre pour garder nos libertés de penser et d'agir, c'est préserver la démocratie que beaucoup n'ont pas encore. **L'action collective est plus que jamais nécessaire.**

Justement. L'actu du moment, chez nous au MASA contrairement à l'EN : pas de consultation, pas d'anticipation et guère de plan harcèlement constitué et approprié... mais un joli courriel reçu le 6 novembre pour un webinar le 7 et une journée dédiée le 9 !

Une bonne nouvelle toutefois, retour à la raison sur le bac général et techno avec le fiasco des épreuves anticipées en mars. Oui mais, les épreuves terminales en mars pour le bac pro, le gouvernement... ben... il est encore tenté : + de stages - de cours.

Dans le registre des choses qui peuvent fâcher, **la formation des enseignant.es sur les temps de vacances** ressort des tiroirs à l'EN. Et chez nous, au détour de la rénovation du bac pro, la **DGER au 30 août décide unilatéralement de changer les règles de calcul des heures de pluri** en portant artificiellement dans les fiches de service le nombre de semaines de 28 à 36... **L'attaque portée tant au statut enseignant qu'à la fiche de paie est directe !** Eu égard à ces consignes orales et tardives, seuls 30 % des lycées ont mis en œuvre... Dans notre région, l'intervention du SNETAP auprès de la DRAAF a porté ses fruits. Mais, contre toute logique, le ministère persiste et entend généraliser ce mode de calcul inique à la rentrée 2024. Aussi un préavis de grève intersyndical a été déposé et il nous revient de réussir ce 14 novembre une mobilisation puissante devant la DGER pour stopper "dans l'oeuf" cette attaque frontale !

# VU CORRIGÉ !

Bulletin du SNETAP-FSU de la région Centre

13 novembre 2023 - n°37

## HARCELEMENT DEVANT LES ÉCOLES...



**Temps de service toujours, le "pacte" et les "briques"**, les établissements ont rendu leur copie, pas un franc succès général dans l'EAP (30 % seulement de briques "fourguées" en région Centre) ! Localement le temps est venu d'avoir une transparence sur ce dispositif. Qui fait quoi ? Où commence l'activité des un.es, où s'arrête celle des autres !!! Redisons-le : cet argent doit revenir à l'ensemble des personnels enseignants pour augmenter nos salaires et sans contrepartie !

**Nous sommes par ailleurs à l'aube d'une nouvelle loi d'orientation agricole (PLOA)** annoncée à la fin d'année. Le moins que l'on puisse dire c'est que l'entre-soi est de rigueur avec les JA et la FNSEA. Pourtant les consultations auxquelles nous avions participées avec d'autres acteur.trices de l'agriculture, avaient porté des idées intéressantes mais bizarrement, il ne reste pas grand-chose, à tel point que le CNEA a été boycotté... Emmener les jeunes vers l'installation devient **la 6ème mission de l'EA, mais les moyens font toujours défaut sur fond de réforme de la voie pro.**

Pour les choses qui vont dans le bon sens, **enfin des ouvertures en région CVL.** Après un combat long et éprouvant mené notamment par la section locale de Chartres appuyée par le SNETAP régional et national, 3 ouvertures de classes sont annoncées à la rentrée 2024. Autres sujets développés dans ce numéro, **la CDisation des AESH /AED à suivre de près** dans les établissements et... **le retour du protocole CFA /CFPPA** ça redécoule enfin après des années de bataille... après reste encore à s'assurer que l'atterrissage soit bon.

**Mais quand on se mobilise, on y arrive !!!**

# Frise du PROTOCOLE CFA-CFPPA : Le SNETAP suit les dossiers et ne lâche rien

**1998** Protocole pour la gestion des Agent.es Contractuel.les sur Budget, installation de la Commission nationale du Protocole et des Commissions régionales

**2017 et 2021** révision de la partie I (partie législative) du Protocole

**28 juin 2022** mobilisation en intersyndicale des ACB pour que cesse le mépris et reprise des négociations

**4 octobre 2022** 1ère Commission nationale de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA des EPLEFPA

**21 juin 2023** Assises Elan Commun CFA CFPPA au MASA, rue de Varrenne

**novembre décembre 2023** cycle de négociations ministérielles et arbitrage final du ministre M. Fesneau

## Pacte et Loi d'Avenir Agricole... un rendez-vous majeur en passe d'être manqué...

Nous voilà rendu quasiment mi-novembre et en dehors d'un avant projet de loi qui a fuité dans la presse il y a plus d'un mois et demi, depuis plus rien... Si... des présentations dans des instances nationales (au CNEA du 12-10 comme et au CNESE-RAAV du 19-10) reportées sine die sous couvert "d'arbitrages interministériels compliqués" d'après le cabinet du ministre, mais avec un objectif qui reste néanmoins le même : soumettre le texte au Parlement en décembre (sic) !

Revenons néanmoins sur 3 mesures emblématiques confirmées par la DGER le 26-09 dernier et sur les traductions qui pourraient en être faite en région Centre... ou pas :

- une 6<sup>ème</sup> mission pour l'EA ayant pour objet "l'installation" serait actée. Mais avec quels moyens... les mêmes que pour les autres missions... c'est-à-dire 3 bouts de ficelle ? De même, les espaces test portés par nos EPL figureraient dans la loi... Mais là encore reste à savoir si cette "mesure" se traduira par une capacité à les déployer sur l'ensemble du territoire national - L'expérience en région Centre démontre à la fois toute la pertinence de ces dispositifs et en même temps leur fragilité (ex. 10 000 euros par an pris sur le fond de roulement d'un EPL comme Fondettes).

- la notion de "contrats de relance" à mettre en place avec les partenaires de nos lycées apparaîtrait dans le projet, sa signature conditionnant une capacité à ouvrir et/ou relancer des classes et sections en lien avec les métiers de l'agriculture pour répondre au renouvellement de la moitié de la profession partant en retraite d'ici 2030... L'enjeu est majeur : 30 % d'élèves à former en plus dans nos EPL dont l'essentiel par la voie scolaire (données DGER). Mais au-delà des "contrats de confiance" façon Darty, c'est de créations de postes dont on va avoir besoin (sachant que pour 2024 il nous faudra encore nous contenter de non suppressions...) - En région, c'est Chartres qui est au banc d'essai avec un premier "contrat" de ce type - sur demande expresse de la DGER - pour l'ouverture à venir d'une section BTS Agronomie Cultures Durables.

- un "bachelor agro" serait créé, sorte de "marque", d'estampille d'un parcours 3 ans plus lisible délivrée directement par le MASA (2 années de BTSA en établissement agricole et 1 an de licence pro en établissement du Sup). Outre le fait que le bachelors à l'origine est un pur produit de l'enseignement sup privé n'ayant pas valeur diplômante (faute de capacité légale à délivrer le grade de licence), cette mesure ne va certainement pas répondre au temps d'ingénierie à consacrer et qui manque de facto au sein de nos EPL, pas plus qu'il ne va permettre de garantir les partenariats et les dotations qui font défaut avec des établissements de l'enseignement supérieur (ESA, universités, IUT...) - Ainsi dans notre région, en dépit de l'appui du Délégué Régional à l'Ingénierie de Formation, aucun partenariat n'a pu être passé avec des écoles de l'enseignement sup agricole pour la mise en place de nouvelles licences pro ces 10 dernières années.

Bref, si la présentation projet de loi n'en finit pas d'être différée, ce n'est manifestement pas parce que le gouvernement est en train de préparer une planification volontariste ou une politique publique de formation agricole de haut niveau avec des moyens à la hauteur des défis environnementaux et sociétaux majeurs qu'il nous revient pourtant de relever... La montagne serait plutôt, au vu des premières annonces, en train d'accoucher d'une souris !



## Défendons nos droits aux primes !

Les agent.les contractuel.les sur budget, agents.les précaires par définition, sont parmi les plus mal rémunéré.es de l'Enseignement Agricole. C'est la raison pour laquelle iels ont droit à un certains nombre de primes.

• Les agent.les sur budget d'établissement ont droit à la La GIPA ou Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat. Elle est perçue lorsque l'évolution du traitement brut indiciaire est inférieure, sur 4 ans, à celle de l'indice des prix à la consommation. Si les agent.es y ont droit, l'indemnité est versée de manière automatique avec leur traitement.

• La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (calculée selon le revenu annuel) est de droit pour toutes et tous les ACB, personnels des CFA et CFPPA mais aussi les AESH et les AED payé.es via le budget de l'Établissement pour autant qu'iels soient éligibles au dispositif. "Cette mesure est d'ordre général et s'applique de plein droit sans que cela nécessite la prise d'une délibération particulière du conseil d'administration ou la signature d'un avenant au contrat" indique le Ministère de l'Économie aux réseaux des agents comptables. Cependant, comme elle représente un coût pour l'établissement, elle occasionne une Décision Modificative (DM) au CA.

• Les formateur.trices CFA-CFPPA ont droit au doublement de leur prime ISOE, comme les enseignants des lycées en septembre : iels exercent bien le suivi individuel, l'orientation, et l'évaluation des apprenti.es et stagiaires. Les directions ne sont pas en droit de refuser l'application du décret du 22 août 2023 ! Attention, quand cette prime ne s'appelle pas ISOE (de suivi, par exemple), c'est un combat à mener pour une délibération en Conseil d'Administration : contactez vos représentant.es des personnels SNETAP-FSU !

Ces primes ne peuvent pas compenser une nécessaire revalorisation salariale mais les ACB en ont besoin et y ont droit !.

Pour plus d'information sur ce sujet : <https://www.snetap-fsu.fr/Prime-exceptionnelle-de-pouvoir-d-achat-les-ACB-y-ont-droit.html>

## Point de vigilance : encore les BRIQUES !

Vous l'aurez compris le SNETAP-FSU comme l'ensemble des syndicats enseignants sont POUR UNE VRAI REVALORISATION SALARIALE pour toutes et tous, partout sur le territoire, pour le travail que l'on effectue déjà. Nous SOMMES CONTRE CE SYSTÈME DE "BRIQUES DE PACTE" qui rétribuera des missions complémentaires menées sur l'année par les enseignant.es et CPE volontaires sous contrat : ce système n'est qu'un leurre et se résume à "Travailler plus pour gagner plus !", remettant en cause à terme notre statut, seul garant pour les usager.es comme pour nous, fonctionnaires, d'une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire. En intégrant des contrats annuels entre fonctionnaires (de direction et personnels éducatifs), c'est bien une attaque en règle de la Fonction Publique. En région Centre, de Blois (aucune brique distribuées) à Châteauroux (58 % attribuées), on est sur une moyenne de 30,64 %...loin des 84 % distribués dans le privé. Nous n'avons pas les mêmes valeurs ! La communication gouvernementale mélange allègrement les chiffres public-privé pour faire croire au succès du pacte : bonjour l'honnêteté intellectuelle !

Même si, pour l'an prochain, des collègues restent à convaincre, dès à présent, nous comptons sur la vigilance du SRFD pour remplir pleinement son rôle de contrôle de légalité : repérer les dérives éventuelles dans les lettres de mission (les horaires non indiqués ou partie annexée non signée...) comme la disparition des décharges ou des HSE au profit de briques ! Sur le terrain, nous ferons remonter au SRFD, chaque situation qui impacterait de façon systématique les EDT de collègues non-pactés, ou bien la non-transparence des attributions de briques, ce qui pourrait mettre à mal le travail de collègues ou des équipes. Comptez sur notre vigilance !

### SIGNEZ, FAITES SIGNER, LA PÉTITION !

Ne pas donner les moyens nécessaires à la Sécurité sociale, c'est délibérément mettre en danger une grande partie de la population ! Toutes les branches de la sécu sont prévues à la baisse : famille, maladie, retraite, autonomie, accident du travail

Pour un budget de la Sécurité Sociale 2024 à la hauteur des besoins :

SIGNEZ

